

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme A. NICOLAS – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme D. LABORDE – M. M. HAMDANI – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mle KD. MAKOUTA – M. R. ZALLIO – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par Mle KD. MAKOUTA.

Absents :

/

Mme Monique LAFFORGUE a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DESIGNER les représentants du Conseil Municipal dans les Conseils d'Ecoles
- APPROUVE l'attribution de subventions aux associations locales pour l'année 2014.
- ADOPTE les modalités de remboursement des frais de mission des élus.
- APPROUVE le mandat spécial conféré à M. le Député Maire et à la conseillère déléguée aux échanges internationaux pour l'exercice 2014.
- ACCEPTE la convention de refacturation au CCAS des prestations liées accords-cadres et marchés formalisés et non formalisés.
- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.
- APPROUVE la mise en place d'une bourse d'aide au BAFA pour les 18-21 ans ainsi que son règlement.
- APPROUVE la remise des récompenses 2014 pour le battle de danse « 380 prime ».
- ADOPTE le principe de cession d'une partie de la propriété communale cadastrée A n°3112 sise 9 rue Vaux la Reine, correspondant à un lot bâti de 685 m².
- APPROUVE le classement dans le domaine public communal des espaces extérieurs du programme immobilier réalisé par Nexity situé rue du Haut du Breuil, après enquête publique.

Guy GEOFFROY
Député-maire